

Suèvres

FLASH MUNICIPAL



N°9 SEPTEMBRE / OCTOBRE 2021

réalisation
Sœuris
2021



Septembre, beaucoup d'entre nous rentrent de vacances avec une nouvelle année scolaire qui démarre pour les enfants.

C'est l'opportunité de redémarrer cette rentrée avec de bonnes résolutions, de refaire des projets même si la Covid est toujours présente dans nos modes de fonctionnement journaliers.

Pour les mois de juillet et d'août, la municipalité a voulu la mise en place ou le maintien d'activités. Nous avons résolument décidé de rester positifs et, nous devons l'avouer, bien nous en a pris, le temps a été de la partie pour chacune des festivités organisées.

Les conseils municipaux ne sont plus à huis clos (espérons que la préfecture ne nous demande pas de revenir en arrière), nous prévoyons la réouverture de notre bibliothèque municipale sans oublier celle d'une nouvelle classe en maternelle.

Après une année sans pouvoir nous réunir dans des conditions normales, nous démarrons (enfin !) la mise en place des Comités consultatifs au sein de la commune car nous voulons impliquer et partager avec les habitants qui désirent participer à la vie de notre village.

De plus en plus de personnes sont vaccinées mais la Covid est toujours présente, que cette liberté de plus en plus retrouvée ne nous fasse pas oublier les gestes barrières et le port du masque quand cela est nécessaire.

Prenez soin de vous, de vos proches, je vous souhaite une belle rentrée.

Bonne lecture.

Frédéric Dejente.

Passage d'une conduite de gaz.

Depuis 2 ans le passage d'une conduite de gaz est à l'étude sur le territoire de la commune entre la future unité de production de Biogazmer et le gazoduc de Saint Denis.

Gaz de France nous proposait comme ultime solution 2 tracés pour la traversée de Suèvres. L'un par la Folie, la rue de la Prasle et la RD 2152 appelé tracé sud, l'autre par la rue du bas Fontain, Laloin, la rue du Château d'eau, le nord de Fleury. La jonction avec la RD 2152 se faisant au niveau des Noirs Poulets appelé tracé nord.

Actuellement la Direction Départementale du Territoire refuse le passage dans le hameau de Fleury en bordure de la RD 2152 à cause de la densité des réseaux enfouis et de la circulation. Le conseil municipal demande un complément d'information auprès de GRDF sur le tracé nord qui a été retenu.

Candidatures pour "Cœur de bourg"

Une étude menée conjointement par l'ATD 41 et le CAUE devrait nous permettre de trouver des solutions pour la sécurisation et l'embellissement de notre cœur de village. L'équipe municipale souhaite mettre en place un groupe de réflexion pour l'aménagement du centre bourg afin d'associer pleinement les habitants à ce projet au long cours qui concerne les abords de la mairie et de l'église, la rue Pierre Pouteau, la rue des Juifs, la rue de Gastine, celles du 8 mai et de la République.

Vous avez envie de donner votre avis et de faire valoir vos idées sur ce projet et son développement, vous voulez rendre notre village plus attractif et plus facile à vivre ?

Alors rejoignez-nous au sein du comité " Cœur de bourg" en contactant les élus ou le secrétariat de mairie.

Bibliothèque municipale

Notre bibliothèque ouvre à nouveau ses portes au public le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h à partir du 2 octobre. Nous recherchons des bénévoles afin de gérer une ouverture supplémentaire le samedi matin de 10h à 12h. Si vous êtes intéressés merci de vous adresser au secrétariat de mairie.

Stationnements gênants.

La voiture est devenue le seul moyen de déplacement dans nos communes rurales. Nous pouvons le regretter mais c'est un fait et le stationnement des véhicules pose des problèmes aux autres usagers. Les piétons sont obligés de descendre des trottoirs qui leur sont réservés, et des accès aux maisons sont parfois rendus difficiles par la présence de véhicules devant les entrées.

Que dit le code de la route ? L'article R 417-11 du code de la route stipule qu'un stationnement sur le trottoir est interdit, même pour quelques minutes et si le conducteur est resté au volant. Le montant de l'amende s'élève à 135 €. Il n'existe aucune dérogation pour le stationnement à cheval sur le trottoir et la chaussée, ni devant votre portail ou votre porte car la gêne est la même pour les piétons.

Il est également interdit de stationner aux abords des intersections, des panneaux de signalisation et au droit des bouches d'incendie.

Au-delà des procédures purement règlementaires, essayons de mettre du bon sens et du savoir-vivre dans nos actes quotidiens afin d'éviter les conflits et les recours à la verbalisation.



Reprise du lotissement de la Tronne

Résultat du questionnaire remis aux habitants de ce lotissement.

Nous avons eu 13 réponses sur les 34 bulletins remis.

3 propositions se détachent et qui peuvent s'articuler. La plantation d'un espace arboré, la création d'un chemin de promenade, et la jachère fleurie regroupent 18 voix. Il reste à mettre en œuvre ce projet. Une coopération avec les habitants tant pour les plantations et le projet que pour l'entretien sera mise en place. Il est possible d'envisager la fabrication de nichoirs pour les oiseaux et les insectes. Les habitants de la rue Agnès Sorel ont jusqu'alors entretenu avec goût les abords de leur habitation, qu'ils en soient remerciés. L'équipe technique de la commune les aidera et les conseillera pour l'entretien.

GEMAPI ? C'est quoi ?

Le GEMAPI correspond à la Gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Elle concerne les cours d'eau, les zones humides, leur entretien et leur aménagement pour améliorer la biodiversité et prévenir les inondations. En ce qui nous concerne cette compétence nouvelle regroupe aussi bien la gestion de la Tronne, la protection des zones humides que l'entretien des rives de la Loire et des levées. Elle est maintenant confiée aux communautés de communes depuis le 1er janvier 2018. Que dit la loi ? "Que les communautés de communes peuvent se regrouper pour faciliter la gestion de prévention des inondations, (...) de toutes les digues existantes (...) et autres ouvrages dont la localisation et les caractéristiques font qu'ils peuvent contribuer à la prévention des inondations ..."

Qui financera ces travaux et le personnel compétent à mettre en place ? "Une nouvelle recette fiscale sera créée (...) sans pouvoir excéder 40€ par habitant ...".

Pour plus de renseignements consulter l'article L556 du code de l'environnement ... mais il faut avoir du temps.



Restauration de l'église St Christophe

Le conseil municipal venant de donner son aval pour la restauration de l'église St Christophe, une étude préliminaire va être lancée à la rentrée par Monsieur Anthony Lorgeou, architecte du patrimoine à Blois, afin de faire un inventaire exhaustif de l'état du bâtiment.

Cette restauration a pour but avant tout de sécuriser les lieux (il en va de la responsabilité de la mairie) puis de préserver et valoriser l'un des emblèmes majeurs de notre commune. Les travaux s'étaleront sur plusieurs années.



Cette étude comprendra plusieurs phases :

- Effectuer un relevé complet afin de disposer de plans métrés des façades, des coupes significatives, et des différents niveaux.
- Réaliser une étude archivistique pour recenser et compiler toute la documentation existante sur l'édifice : évolution historique, hypothèses de datation.
- Faire un diagnostic sanitaire : investigations sur place (au moyen d'une nacelle pour les études en hauteur), pour des constatations visuelles avec prises de photos. Evaluation de l'origine des désordres constatés.
- Mettre en place le projet de restauration : définir les urgences, un planning, les différentes tranches de travaux avec, à ce stade, une estimation sommaire des montants.

Seront également concernés, les vitraux, le mobilier ainsi que les tableaux dont un datant du XVII^{ème} siècle de l'école de Nicolas Poussin (peintre français, l'un des plus remarquables de l'école classique).

De plus, une réflexion prenant en compte l'église dans son environnement, sera engagée: aménagement de la place au sud, des espaces verts au nord ainsi que des deux salles voutées de l'ancienne cantine.

Une restitution complète du dossier vous sera faite début de l'année prochaine.

Retour sur les manifestations de l'été



Barbecue dans la rue Pierre Pouteau lors du marché de juillet.



Fête du Domino organisée par la CCBVL le 11 juillet.



Cérémonies et festivités du 14 juillet.



Brocante organisée par l'AS Suèvres Football le 25 juillet.

(à gauche)

Exposition de 2CV à l'occasion du marché d'août.

(à droite)



Comptes rendus des conseils municipaux

Conseil du 10 juin 2021



Approbation pour l'acquisition à l'euro symbolique d'un bien d'une superficie de 1744 m² situé au lieu-dit « Saint-Lubin ».

Sollicitation d'une subvention auprès de l'ANS 2021 pour la réalisation d'un espace multisports au taux de 40 % représentant 25 593.00 € pour une dépense subventionnable de 63 983.00 € HT et selon le plan de financement prévisionnel.

Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif proposé au titre de l'exercice 2020. Consultable en mairie.

Adhésion des Communautés de communes Beauce Val de Loire et Grand Chambord pour la création d'un syndicat mixte fermé entre elles pour un centre de ressources situé à Mer.

Conseil du 8 juillet 2021

Location auprès de la société LIFEAZ située à Paris, d'une durée de 5 ans, de 4 défibrillateurs dont 1 en intérieur pour un montant de 10 362 € TTC.



Signature d'une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec ATD 41 relative à l'opération de sécurisation de la traverse (RD 2152 et RD 150) et du cœur de bourg.

Proposition de la CCBVL d'un programme d'accompagnement des communes à la rénovation énergétique du patrimoine bâti public. La commune de Suèvres est inscrite pour un audit énergétique de la mairie et de la poste ainsi que pour la Maison des Associations.

Adhésion de la CCBVL à l'agence d'Attractivité de Loir-et-Cher.

Adhésion de la CCBVL au programme Job conjoint de l'agence d'Attractivité de Loir-et-Cher.

Implantation d'un méthaniseur au lieu-dit « La pierre Bataille » à Mer – Cession du foncier à la SAS Biogazmer. Etude de nouveaux tracés au gazoduc sur la commune de Suèvres.

Coup de pouce aux primo-accédants : participation forfaitaire de 800 € par ménage (CCBVL).

Attribution du bail de chasse pour la zone des Landes (CCBVL).

Les associations Sodobriennes

Nos associations ont également subi la crise sanitaire. Certaines ont poursuivi les activités avec d'énormes contraintes, d'autres sont en phase de le faire. Le marché du 5 septembre leur était en partie dédié afin de dynamiser cette reprise. Leurs activités sont très variées, vous y trouverez certainement votre bonheur !

- AMICALE SAPEURS POMPIERS 06 88 59 79 15 francoiseg41@hotmail.fr
- APESC SUEVRES 06 64 61 64 31 apesuevres@gmail.com
(Association Parents d'Elèves)
- LA COMPAGNIE JEAN ET FAUSTIN 06 86 56 40 69 jeanetfaustin@gmail.com
06 98 23 08 13
- ASSOCIATION LE GUE DE LA REINE 06 10 29 30 28 bernard.fauquemberg@laposte.fr
- ASS. GYMNASTIQUE DETENTE 02 54 81 33 21 corinne.marcadet@wanadoo.fr
- ASS. GYMNASTIQUE SODOBRIENNE 02 54 87 80 80 t.lionel@wanadoo.fr
- ASS. SODOBRIENNE PIANISSIMO 06 83 88 27 57 asso.pianissimo.sodobrienne@gmail.com
- ASS. SPORTIVE SUEVRES FOOTBALL 06 49 15 56 43 as.suevres@free.fr
- BIBLIOTHEQUE ET CULTURE 06 86 74 07 71 prisedebec@gmail.com
- CHORALE SODOBRIA 06 73 10 52 33 sylvie.damel@gmail.com
- CLUB DE VOILE DU VAL DE LOIRE 02 54 43 41 63 cvvl.voile@gmail.com
06 10 86 12 33 jacky.bayeux@orange.fr
- F N A C A 02 54 87 82 74 paulette.ledu@wanadoo.fr
- CORPS SAPEURS POMPIERS SUEVRES 06 74 93 63 58 ci.suevres@akeonet.com
- ASS.SAUVEGARDE MOULINS A EAU 02 54 81 00 65 jp.rabier@gmail.com
- ASS. ST HUBERT SUEVRES 06 80 63 64 66 dominique.auvray2@wanadoo.fr
- ASSOCIATION FONCIERE DE SUEVRES 06 83 44 23 02 hahusseauhbert@orange.fr
- LES FERVENTS DU GARDON 02 54 74 23 58 phi.bonneau@laposte.net
- BUREAU DU TOURISME 06 31 90 25 55 rit.suevrescours@gmail.com
- TENNIS CLUB 06 71 47 68 22 bagland.andre@aliceadsl.fr
- TENNIS DE TABLE 02 54 74 06 03 vineuil-suevrestt@wanadoo.fr
- U C D S 02 54 87 81 80
- VELO CLUB SODOBRIEN 02 38 81 28 45 cloclo.b41@hotmail.fr
- LIGUE DES DROITS DE L'HOMME 06 65 58 80 00 ldh.loir.et.cher@gmail.com
- VAL DE LOIRE POLOGNE 02 54 87 36 80 philippe.kazmierczak@wanadoo.fr
- IMMERSION France 02 54 87 86 02 imm.fr@yahoo.com
- LES CAVALIERS MENEURS DES GUES 06 64 58 82 56 cavalier.tronne@gmail.com
06 82 11 81 63
- FLEURIR MA RUE 06 77 28 16 86 violette.lulu@orange.fr
- ASSOCIATION MUSICALE DE SUEVRES 06 85 67 98 37 am.suevres@gmail.com
- ASSOCIATION SOLT'AIRYA YOGA 06 73 94 20 71 jorges.41@orange.fr

Dates à retenir

- Du 1er au 30/09 Exposition « matière à patrimoine - Mme Vivier » au moulin de Rochechouard
- 09/09 Conseil municipal
- 17/09 Présence de la MSAP*
- 18/09 AG de l' AS Suèvres Football et journée club. Diffusion du film « c'est pas tous les jours dimanche » par la compagnie Jean et Faustin
- 25/09 Journée pêche aux carnassiers au Domino de 8h à 19 h
- 02/10 Ouverture de la bibliothèque municipale de 10h à 12h (les samedis)
- 03/10 Marché (Bernache)
- 14/10 Conseil municipal
- 15/10 Présence de la MSAP*
- 16/10 Vide-greniers organisé par Fleurir ma rue
- 24/10 randonnée pédestre du R.I.T.

MAIRIE DE SUEVRES

02.54.87.20.24.

 **DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

Permanence des Finances publiques
Dans les locaux de l'hôtel de ville de MER
Chaque jeudi après-midi de 13h30 à 16h15.

NOUVEAUX HORAIRES

	Mairie	Agence postale	Déchetterie
LUNDI	9H-12H00	8H30-12H00	9H-12H00
MARDI	9H-12H00	8H30-12H00	FERMEE
MERCREDI	9H00-12H 14H30-17H30	8H30-12H00	FERMEE
JEUDI	FERMEE	FERMEE	FERMEE
 VENDREDI	9H-12H00	8H30-12H00	FERMEE
SAMEDI	FERMEE	9H-12H00	9H-12H00

Comité de rédaction :

B. BOISSET, F. DEJENTE, R. FERREIRA, J.Y LE-SIMPLE, O. PEYRAT.

Retrouvez toutes les informations municipales sur :

<https://www.facebook.com/MairieDeSuevres/>

<http://suevres.com/mairie/index.html>